



**RÉCAPITULATIF des FACTURES de FUEL-OIL DOMESTIQUE (FOD) et/ou de FIOUL LOURD (FL) et/ou de GAZ NATUREL (GN)**

Le total des quantités de FOD/FL/GN résultant des factures déclarées ci-dessous ne doit pas excéder la/les quantité(s) de FOD/FL/GN réellement utilisée(s) pour les usages professionnels éligibles à la mesure de remboursement partiel.  
Les factures prises en compte ne peuvent être que celles libellées au nom du demandeur, exploitant individuel ou société, titulaire du compte bancaire correspondant au RIB fourni. En cas de demande provenant d'une société d'un type spécifique à l'agriculture, la facture doit mentionner explicitement le type de société (GAEC, EARL, SCEA, CUMA, société coopérative agricole, GFA) et sa raison sociale.

**REPLIR UNE LIGNE PAR FACTURE (2)**

N° facture	Date	Nom et adresse du fournisseur	Quantité de FOD (en litres)
<b>TOTAL DE LITRES ÉLIGIBLES (3)</b>			

N° facture	Date	Nom et adresse du fournisseur	Quantité de FL (en tonnes)
<b>TOTAL DE TONNES ÉLIGIBLES (3)</b>			

N° facture	Date	Nom et adresse du fournisseur	Quantité de GN (en mKwh)
<b>TOTAL DE MILLIERS DE KILOWATTHEURES ÉLIGIBLES (3)</b>			

**Joindre une copie des factures****PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT :**

**1 - UN JUSTIFICATIF D'AFFILIATION PERSONNELLE (OU DE COTISATIONS EN TANT QU'EMPLOYEUR) AU RÉGIME SOCIAL SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ :** copie de l'appel de cotisations personnelles (ou comme employeur) établi au nom du demandeur au **titre de l'année 2009**, ou de tout autre document justifiant l'affiliation pour 2009 au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles ou au régime social des marins mentionnant l'armement du navire en conchyliculture - petite pêche (CPP) ;

**ou SELON LE TYPE DE SOCIÉTÉ (voir feuillet n°3)** justificatif d'affiliation à un régime social d'entreprise éligible à la mesure ; justificatif d'activité de production agricole

**2 - LES COPIES DE FACTURES ;**

**3 - UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL (RIB).**

**LE DOSSIER COMPLET**

(demande et pièces justificatives)

**est à transmettre, à l'adresse suivante :**  
**TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA SOMME**

**CELLULE « REMBOURSEMENT TIC »**

**16 rue du Grand Vidame - BP 1011 - 80 010 AMIENS Cedex**

**NB : les dossiers sont à déposer avant le 15 mai 2010.**

(1) Le montant doit être identique au total des achats éligibles porté sur le feuillet n°2.

(2) Seules sont éligibles les factures dont la date de livraison est comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 inclus et le 31 décembre 2009 inclus, établies au nom du demandeur (entreprise individuelle, société ou association), lequel doit être identique à celui figurant sur le RIB fourni.

(3) Montant repris sur le feuillet n°1 (demandeur personne physique ou personne morale).

(4) L'article 441-6 du code pénal punit de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.